

Motion de conseil d'école  
« Pas d'accord : report et réécriture du décret ! »

A adresser au Dasen,  
avec copie au maire/ président de l'EPCI

Ecole .....

Commune de .....

Le conseil d'école, réuni le ..... estime que les conditions de réussite d'une modification de l'organisation du temps scolaire ne sont pas réunies pour permettre une mise en place dès la rentrée 2013.

Nous ne sommes pas favorables à un statu quo, mais changer, c'est pour du mieux. Nous souhaitons une réforme des rythmes réussie pour tous les élèves.

Cela nécessite de prendre en compte l'avis des différents acteurs qui la mettront en œuvre,

Aujourd'hui, la concertation de l'ensemble des partenaires n'est pas aboutie pour construire une articulation cohérente et de qualité des temps scolaires et périscolaires.

Il nous semble incontournable de rappeler que pour nous :

- Les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants doivent être améliorées.
- La journée doit être allégée de manière significative ;
- Un partenariat efficace doit être mis en œuvre pour articuler temps scolaires et périscolaires ;
- Un financement doit être pérennisé garantissant des temps périscolaires de qualité (encadrement, locaux...)

**En conséquence, nous demandons le report de la mise en place de cette réforme permettant une réécriture du décret, l'organisation d'une consultation des conseils d'écoles et d'avoir le temps nécessaire construire ensemble le projet le plus adapté à une réforme ambitieuse.**